



CERTIPHYTO

Certificat Individuel pour l'Utilisation des Produits Phytopharmaceutiques

Suite aux directives européennes, le plan national Ecophyto a été initié et vise à la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. Tout professionnel utilisant ou commercialisant des produits chimiques aussi bien que biologiques (Bouillie bordelaise, *Bacillus thuringiensis*...) doit être titulaire du Certiphyto valide correspondant à l'activité pratiquée. Nos formations sont accessibles en formation initiale ou en renouvellement (obligatoire tous les 5 ans).

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

Le Certiphyto est adapté aussi bien aux chefs d'entreprise qu'aux salariés, qu'ils soient : Paysagistes, Arboriculteurs, Maraîchers, Viticulteurs, Vendeurs pour les amateurs et professionnels ou bien Conseillers.

Comprendre et lire le français est indispensable pour suivre la formation.

Il est également recommandé de posséder une adresse mail personnelle, ou un accès à France Connect, afin de réaliser les démarches nécessaires pour l'obtention du Certiphyto sur le site service-public.fr

CATÉGORIES

- Opérateur
- Décideur en entreprise soumise à agrément
- Décideur en entreprise non soumise à agrément
- Vendeur de produits grand public et/ou professionnels

COMPÉTENCES VISÉES/OBJECTIFS DE FORMATION

Acquérir les connaissances essentielles à une pratique responsable dans des conditions de sécurité optimales.

CONTENU DE LA FORMATION

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- Réduction de l'usage et méthodes alternatives

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en salle informatique avec un poste par apprenant et s'articule autour de guides, vidéos, échanges de pratiques et sorties sur site.

A la fin de votre formation, une clef USB comprenant l'ensemble de la documentation est remise à chaque stagiaire. Un lien internet permet également de se tenir informé des évolutions réglementaires.

QUALITÉ DU FORMATEUR

Les sessions de formation Certiphyto sont encadrées par le formateur référent du CFPPA. Les formations individuelles bénéficient de l'accompagnement de l'animatrice du centre de ressources.

DURÉE

2 à 4 jours (7h par jour), variable selon la catégorie de Certiphyto. La durée du test seul est d'1h30.

INFOS SPÉCIFIQUES AU RENOUELEMENT

Le titulaire du certificat doit demander son renouvellement 3 mois au plus tard avant sa date d'expiration. Il est donc nécessaire d'anticiper au maximum et de nous contacter bien en amont de la fin de date de validité du certificat (6 mois à l'avance est recommandé).

ÉVALUATION DE LA FORMATION

En fin de formation, évaluation certificative par test QCM du ministère de l'Agriculture.

A l'issue de la formation et/ou du test, sous réserve de validation, le stagiaire devra déclarer de sa propre initiative son certiphyto auprès de service-public.fr

PRIX

15€ de l'heure par stagiaire (ex: 210€ pour 2 jours de formation opérateur).

Test seul : 120€.

FINANCEMENT ET INSCRIPTION

Formation éligible au CPF

Autres financements : nous contacter

Fiche d'inscription à retourner au CFPPA au plus tard 15 jours avant la formation :

- sur place,
- par mail : cfppa.romans@educagri.fr
- par courrier

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez prendre contact avec notre centre de formation (labellisé H+) afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

